

Objet : Domaine Franco, Saint-Henri. Présentation au BAPE le 2 février 2007 du mémoire de Jean-Claude Gosselin et d'Adèle Bertrand

Bonjour, Monsieur le Président et messieurs les commissaires

Merci de nous recevoir aujourd'hui pour vous présenter notre mémoire et vous exprimer publiquement nos doléances concernant le contesté projet Rabaska.

Faute de temps pour reprendre tous les éléments de notre mémoire de 8 pages que vous avez déjà lu nous nous limiterons donc à seulement 6 points du mémoire.

1^{er} CRÉDIBILITÉ DU BAPE ?

Nous sommes en général assez satisfaits du déroulement des deux étapes de consultation du BAPE. À la première étape de l'audience le promoteur a dû défendre son projet et les citoyens ont pu lui poser des questions. À la 2^e étape il y a actuellement des présentations de mémoires ou des présentations verbales.

Mais savez-vous que jusqu'à l'arrivée du BAPE à Lévis en décembre 2006 il y a eu une lutte inégale qui durait depuis 2 ans entre les opposants et le promoteur ?

Les opposants disposaient de peu de moyens financiers alors que le promoteur a pu dépenser 70 millions de dollars jusqu'en novembre 2006. Nous aurions souhaité que votre organisme mette fin au plus tôt aux abus du promoteur et fixe avec vigueur, éthique et sérieux les règles du jeu démocratique. Il n'en fut rien. C'est regrettable.

Nous savons aussi que le BAPE créé en 1978 n'a bénéficié d'aucune réforme. Il s'est donc confiné au fil des ans à un rôle de gérant d'estrade. Ainsi, si le BAPE avait été réformé pour plus de marge de manœuvre, de proactivité, de pouvoir et de détermination, il aurait réussi à réunir à la même table Rabaska et Énergie Cacouna. Il les aurait obligés à s'entendre sur un seul terminal méthanier et aurait organisé par conséquent une audience publique portant sur un seul site. Ça aurait été trop beau.

2^e RÔLE RÉPRÉHENSIBLE ET DANGEREUX DE LA VILLE DE LÉVIS

Nous ne dénoncerons jamais assez l'attitude de la Ville de Lévis qui comme Rabaska a agi comme s'il n'y aurait jamais d'audience publique du BAPE.

Sans attendre la décision du BAPE et sans consulter la population elle a concocté deux ententes fort contestables et irresponsables avec le promoteur. Un tel irrespect de nos institutions démocratiques démontre à quel point il y a plein de favoritisme à l'égard de Rabaska. Et ce qui est pire la Ville ose se targuer de faire preuve dans son bilan de transparence, d'ouverture et de respect envers ses citoyens. C'est indigne !

3^e NON À UN CHANGEMENT DE ZONAGE

La Ville de Lévis travaille actuellement à faire changer le zonage agricole en ayant préparé le 4 décembre 2006 des modifications à la réglementation d'urbanisme. De tels agissements prouvent que le site choisi par Rabaska n'est pas une zone à vocation industrialo-portuaire et que dans les faits c'est un site strictement résidentiel et agricole.

Afin d'éviter que des villes comme Lévis autorisent à la pièce des projets industriels majeurs se proposant d'envahir des milieux de vie jusque-là sécuritaires, le Gouvernement du Québec devrait s'en mêler le plus tôt possible. Il devrait appliquer au plus tôt un moratoire jusqu'à l'adoption d'un cadre réglementaire permettant l'aménagement de zones tampons entre les installations industrielles présentant des risques majeurs et les secteurs résidentiels. Nous espérons beaucoup que la requête déposée par des citoyens en Cour Supérieure mettra fin à un tel imbroglio.

4^e LE PIRE EMPLACEMENT ET UN SITE IDÉAL POUR UN COCKTAIL EXPLOSIF

Dès le début, le contesté projet Rabaska est tombé sur un os : une mauvaise localisation. Rabaska a choisi un secteur très étroit du Saint-Laurent. Ses installations portuaires seraient à une forte proximité du chenal navigable (environ 300 mètres de largeur à certains endroits près de l'Île d'Orléans) où se croisent annuellement plus de 6000 navires de toutes sortes et de toutes contenances. Déjà à la merci des glaces, des courants forts, des marées et du verglas, les méthaniers à chaque bifurcation vers le terminal pour l'accostage rendraient plus problématique le maigre espace de clairance avec les câbles électriques. Bref, un vrai cocktail en vue.

C'est pourquoi nous pensons qu'Hydro-Québec ne fait pas preuve d'un grand souci concernant ses lignes de transport d'électricité de 750 Kilovolts traversant le fleuve à 1,3 kilomètre de la jetée prévue pour Rabaska et sous laquelle le méthanier devrait obligatoirement passer. Est-ce que l'espace de clairance à l'occasion des manœuvres d'accostage sera suffisant entre un méthanier et les câbles électriques ?

Une autre question concerne l'éventualité d'un bassin d'évitage essentiel pour de telles installations. Nous savons que la présence des glaces environ 5 mois par année associée à de forts courants pourrait exiger un bassin d'évitage plus large que la moyenne. Faudrait-il un jour ou l'autre draguer le fleuve sur environ deux kilomètres, ce qui endommagerait sérieusement l'écosystème du fleuve à cet endroit ?

5^e UN EMPLACEMENT DANS UN JOYAU DU PATRIMOINE, C'EST PAS TOUCHÉ

Vouloir s'implanter dans la cour de la Ville du Patrimoine mondial reconnue par l'Unesco, le Berceau de l'Amérique française, non merci ! Vouloir massacrer tout ce site patrimonial, historique, pittoresque et grandiose comprenant la Ville de Québec, notre capitale nationale, l'Île d'Orléans, Beaumont et Lévis dépasse l'entendement. Nous ne

voulons pas que toute une population soit spoliée de son bien le plus cher : un milieu de vie d'une qualité exceptionnelle. Nous souhaitons aussi que notre belle Ile d'Orléans reste un arrondissement historique protégé, elle qui partage avec Lévis, Beaumont et Québec un paysage grandiose fréquenté par de nombreux touristes. Il faut assurer à tout prix l'intégrité de ces lieux si enchanteurs. Si on laisse faire Rabaska, ce sera demain ouvrir toute grande la porte à un autre projet qui justifiera sa demande par le précédent créé et ainsi de suite. Il faut sauvegarder ce paysage si grandiose aux portes de Québec et inspirant tant de grandeur, d'histoire, de poésie et de tranquillité. Il faut revenir à la notion de « bien commun » trop souvent oubliée par les temps qui courent. Lisons Félix Leclerc, dans son Petit Livre bleu : « J'ai le courage de dire NON quand on me vide du béton sur les bottes. »

Nous savons que la Commission de la capitale nationale du Québec a un des mandats de protéger le patrimoine naturel. Elle devrait s'inquiéter de tous les assauts industriels sauvages effectués depuis trop longtemps sur les deux rives du Saint-Laurent. Il y a la Davie dont l'esthétique devrait s'améliorer grâce au bon goût des nouveaux propriétaires norvégiens. Il y a la laideur du Port de Québec qui s'étend de plus en plus. Il y a le petit Ultramar devenu si grand qu'il gâte de plus en plus le paysage de Lévis. Il y a ces pylônes d'Hydro qui devraient un jour être démantelés. Et puis, et puis, il y aurait cet autre précédent avec Rabaska, non merci !

6^e MOT DE LA FIN : DE PLUS EN PLUS DE CRISES ÉCOLOGIQUES ET SOCIALES

Comprenons-nous bien, nous soutenons le progrès et la création d'emplois, mais nous sommes aussi pour un progrès qui respecte l'environnement en n'augmentant pas les gaz à effet de serre. Nous sommes aussi d'accord avec un grand parc hydroélectrique, l'énergie éolienne, les économies d'énergie, la géothermie, le captage solaire et avec la capacité d'innovation technologique du Québec pouvant diminuer le réchauffement de la planète. Pourquoi ces interminables palabres ? Nous vous l'avouons franchement : « c'est devenu oiseux tout ça ! Pourquoi ? »

Nous croyons que le monde contemporain a perdu toute approche holistique dans les projets économiques. Au rythme où la planète accumule des bilans négatifs il y a et il y aura de plus en plus de crises environnementales et sociales. C'est pourquoi nous supportons mal que les opposants au contesté projet Rabaska soient taxés du syndrome de « pas dans ma cour » ; au contraire, nous pensons que ces opposants souffrent du syndrome « de la bombe climatique », de celui du « feu dans la demeure » ou de celui « des sables bitumineux » c'est-à-dire d'une inquiétude aussi profonde que celle soulevée par le journaliste Guy Gendron de Radio-Canada dans son reportage-choc concernant l'exploitation accélérée des sables bitumineux en Alberta.

Comment expliquer aussi la conduite des corporations bien connues et prétendument crédibles ? Joël Bakan, professeur de droit à l'Université de Colombie-Britannique, jadis adjoint du juge en chef de la Cour Suprême du Canada et auteur du célèbre livre *La Corporation*, y répond clairement dans son ouvrage :

« La corporation a un comportement déviant qui rappelle celui d'un psychopathe. Égocentrique, amoral et inhumaine, elle défend sans relâche son propre intérêt économique, parfois au mépris des conséquences désastreuses de ses actions. Si la poursuite de son objectif l'exige, elle n'hésite pas à exploiter les populations des pays pauvres, vendre des produits dangereux, piller les ressources naturelles, diffuser des propos mensongers... ces infamies, elle les commet souvent en toute impunité, les communautés étant aveuglées par ses prétentions à la responsabilité sociale et environnementale et les gouvernements ayant renoncé à tout contrôle en optant pour la déréglementation et la privatisation. »

LES RICHES AU BANC DES ACCUSÉS

Un autre livre-choc disponible au Québec en février 2007 et ayant pour titre : *Comment les riches détruisent la planète*, du journaliste spécialisé en environnement pour le quotidien *Le Monde*, Hervé Kempf, démontre à quel point le capitalisme serait à l'origine des crises sociales et écologiques. Voici quelques-uns de ses propos rapportés dans *Le Devoir* du 6 janvier 2007 : « Le système social qui régit actuellement la société humaine, le capitalisme, s'arc-boute de manière aveugle contre les changements qu'il est indispensable d'opérer si l'on veut conserver à l'existence humaine sa dignité. » « On ne peut comprendre la concomitance des crises écologiques et sociales si on ne les analyse pas comme les deux facettes d'un même désastre. Celui-ci découle d'un système piloté par une couche dominante qui n'a plus aujourd'hui d'autres ressorts que l'avidité, d'autre idéal que le conservatisme, d'autre rêve que la technologie. Cette oligarchie prédatrice est l'agent principal de la crise globale. »

Merci de votre attention et veuillez bien prendre note de ce constat : un projet qui comme celui de Rabaska soulève tant de questions prouve à quel point il n'a tout simplement pas sa place à Lévis

Une citoyenne et un citoyen responsables et convaincus que le projet Rabaska est irrecevable.

Jean-Claude Gosselin jcgosselin2002@yahoo.ca cosignataire : Adèle Bertrand